

Ecole obligatoire: rentrée scolaire 2011

Neuchâtel renforce l'enseignement des langues et innove dans ce domaine

Lundi 15 août 2011, 20.184 élèves de la scolarité obligatoire reprendront le chemin de l'école pour intégrer 1.110 classes conduites par 2011 enseignants, avec comme seul objectif celui d'accéder à la connaissance et à l'éducation. Vu l'importance des enjeux, l'apprentissage des langues doit tenir une place centrale dans les politiques de formation. Concrètement, le canton de Neuchâtel propose cette année spécialement plusieurs démarches novatrices et développe des projets visant à renforcer les compétences linguistiques des élèves de la 1^{ère} à la 11^{ème} année HarmoS, tout en portant une attention particulière au français en qualité de langue de base. Si les effectifs sont en diminution (-255), le nombre d'élèves par classe est stable en comparaison des chiffres de l'année 2010-2011.

Enseignement des langues

Outre le français par l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement et la multiplication d'actions dans le domaine de la lecture, plusieurs expériences et innovations sont menées dès août 2011: l'enseignement précoce de l'allemand dès l'âge de quatre ans par l'immersion, la conduite de la phase pilote de l'introduction de l'anglais dès la 7^{ème} année HarmoS, ainsi que des expériences bilingues au cycle 3 et l'introduction de l'anglais en 11^{ème} année HarmoS de la section Préprofessionnelle.

Enseignement précoce de l'allemand dès l'âge de quatre ans par l'immersion

Pour favoriser l'enseignement des langues étrangères, des classes pilotes d'immersion en allemand pour les élèves de 4-5 ans (1^{ère} et 2^{ème} années), soit huit classes totalisant environ 50 élèves ont été créées. Dans ces classes pilotes, l'enseignement sera en principe délivré par un duo d'enseignants, 50% en français et 50% en allemand, selon le principe "une personne - une langue".

L'enseignement de l'allemand par immersion permet aux élèves de s'imprégner progressivement de la nouvelle langue. Ils ont le choix de s'exprimer en classe en français ou en allemand. L'allemand est ici utilisé comme langue d'enseignement et non comme discipline scolaire.

Conduite de la phase pilote de l'introduction de l'anglais dès la 7^{ème} année HarmoS

Tous les élèves commenceront l'apprentissage de l'anglais au plus tard en 7^{ème} année. L'introduction de l'enseignement de l'anglais en 7^{ème} année est planifiée au niveau romand pour la rentrée d'août 2013. En vue de cette introduction, une phase pilote est

organisée dès le mois d'août 2011. Dans notre canton, huit classes totalisant 129 élèves y prendront part.

Expériences bilingues au cycle 3 (années 9 à 11 HarmoS) et introduction de l'anglais en 11^{ème} année HarmoS de la section Préprofessionnelle

Ces expériences se dérouleront dans deux écoles, soit au Centre scolaire secondaire Les Cerisiers à Gorgier et au Centre scolaire du Bas-Lac à Marin et Saint-Blaise (ESRN). Trois classes de section Moderne et de section de Maturités comptant 48 élèves seront concernées. Environ 30% du temps d'enseignement sera dispensé en allemand dans des disciplines suivantes, en plus de l'allemand: monde contemporain et citoyenneté, économie familiale et éducation physique et sportive. De plus, L'introduction de l'anglais en section préprofessionnelle se poursuivra cette année en 11^{ème} année avec le moyen d'enseignement GO!.

A relever que les ressources électroniques ne sont pas en reste puisque des logiciels ont été introduits au 3^{ème} cycle.

Nouveautés liées à HarmoS

En lien avec l'harmonisation de la scolarité obligatoire aux niveaux suisse et romand, cette rentrée est marquée par de nombreuses mesures qui toucheront l'ensemble de la scolarité obligatoire, soit: école obligatoire dès quatre ans révolus au 31 juillet, nouvelle numérotation des années scolaires de 1 à 11, introduction du plan d'études romand (PER) pour les années 1, 2, 5 et 9 HarmoS, promotion de l'introduction des horaires blocs au cycle 1 et conduite de projets pédagogiques. Ces changements ont nécessité d'importants travaux sur les plans administratif, informatique et législatif.

Projets pédagogiques

Vu le succès remporté lors des deux premières éditions, la sensibilisation des élèves aux technologies de pointe se poursuit dans les classes de 11^{ème} année HarmoS des six centres scolaires suivants: Les Cerisiers à Gorgier, Numa-Droz et Crétets-Bellevue à La Chaux-de-Fonds, du Val-de-Ruz à Cernier, des Deux Thiellles au Landeron et de l'Ecole du Locle. Conçu sous la forme de modules d'environ 50 minutes chacun, le cours se compose de neuf exposés interactifs (les ondes et les couleurs, la lumière, les microlentilles, les tiques et les puces, les lasers, par exemple). Des chercheurs et des entrepreneurs issus du monde de la recherche et de l'industrie viennent présenter des expériences originales devant les élèves qui deviennent ensuite acteurs eux-mêmes en mettant la main à la pâte.

D'autres projets sont menés dans différents domaines, dont celui des mathématiques avec l'intégration de quatre jeunes Neuchâtelois dans le cours pour élèves particulièrement doués en mathématiques organisé par l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ces élèves intégreront dès la rentrée scolaire ces cours qui se dérouleront tous les mercredis après-midi sur le site de l'EPFL. Le suivi des cours débouche sur une certification et permet aux jeunes qui le désirent, une fois leur maturité obtenue, d'accéder directement en deuxième, voire troisième année du bachelor de l'EPFL.

Renforcement de l'enseignement spécialisé

Si d'une part l'intégration des élèves différents est prioritaire, un renforcement de la collaboration entre les institutions et l'école ordinaire a été mis en place d'autre part.

En outre, le Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) vient appuyer les élèves hospitalisés en milieu psychiatrique en engageant un enseignant spécialisé chargé de suivre ces élèves dans leurs apprentissages et de préparer leur réinsertion dans le cadre de leur cursus scolaire. Le DECS a par ailleurs mis en place des mesures d'accompagnement et de soutien pour les enfants autistes.

Chantiers encore ouverts

Cette année revêt une importance particulière pour le suivi des projets liés à l'harmonisation de la scolarité et à la mise en place des nouvelles structures de pilotage de l'école neuchâteloise ainsi qu'à la réflexion quant à la rénovation des filières au cycle 3.

Effectifs en diminution

3.235 élèves fréquenteront l'une des 188 classes des années 1 et 2, 9.050 élèves l'une des 495 classes des années 3 à 7 et 7.634 élèves l'une des 401 classes des années 8 à 11; 265 élèves sont par ailleurs intégrés en classes de type Terminale ou d'accueil. Le nombre d'élèves recule tant dans les années 1 et 2 (-60) que dans les années 3 à 7 (-128) et dans les années 8 à 11 (-67).

Concernant le nombre de classes, on recense 10 classes supplémentaires dans les années 1 et 2 (188 classes au total), et une diminution de 3.5 classes dans les années 3 à 7 (495 classes au total) et de 4.5 classes dans les années 8 à 11 (401 classes au total). A noter que ces effectifs, arrêtés au 29 juillet 2011, sont provisoires puisque la statistique officielle se base sur les chiffres relevés au terme du mois d'octobre de chaque année.

Stabilité du nombre d'élèves par classe

Mis à part pour les deux premières années de la scolarité obligatoire, le nombre d'élèves par classe est stable en comparaison des chiffres de l'année 2010-2011. Le nombre d'élèves par classe dans le canton de Neuchâtel devrait se situer à 17.2 pour les années 1 et 2 (-1.5 par rapport à 2010-2011), 18.3 pour les années 3 à 7 (identique à 2010-2011) et 19 pour les années 8 à 11 (identique à 2010-2011). Globalement, ces chiffres se situent dans la moyenne nationale.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Neuchâtel, le 10 août 2011